ZONES DELIMITEES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2224-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES SCHEMAS DES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SYSTEMES D'ELIMINATION DES DECHETS

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le Schéma Directeur d'Assainissement a été élaboré en 2006. Il définit un périmètre d'assainissement collectif au niveau du village, le reste du territoire relevant de l'assainissement non collectif. (cf. Figure 1)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune dispose d'un réseau de collecte des eaux usées qui concerne le village (bourg de Sévignacq, quartiers de Meyracq et de la Chapelle).

La station d'épuration se situe à Bescat et traite les effluents de Bescat, Sévignacq-Meyracq et Sainte Colome. (cf. Figure 2)

La collecte des eaux usées domestiques se fait gravitairement principalement, 3 postes de relevage sont en place. Le réseau est du type séparatif en grande partie; mais des eaux de pluie sont collectées.

La collectivité a engagé une étude diagnostic globale de son système d'assainissement (collecte et traitement) afin d'améliorer les performances de celui-ci tout au long de l'année. En 2015, deux bilans 24 heures ont été réalisés en mars (temps sec), en août (temps sec) et une visite simple en octobre.

- Par temps sec, le réseau collecte un flux de l'ordre de 100 m³/j durant la nappe basse et 160 m³/j durant la nappe haute, à la limite de la capacité hydraulique de la station.
- Par temps de pluie, la capacité hydraulique de la station est largement dépassée malgré l'existence d'un déversoir d'orage en tête de station, les flux arrivant en tête de station atteignent 400 voire 500 m³/j.

Des travaux d'étanchéité du réseau ont été réalisés en 2016.

La station d'épuration est ancienne, sa construction datant de 1978. Sa capacité est de 1000 équivalents-habitants. Le flux polluant collecté est estimé à 600 équivalents-habitants.

Selon la météo, les flux parvenant à la station d'épuration sont variables :

- Au printemps et par temps pluvieux, la charge hydraulique dépasse la capacité de la station, il n'y a pas de dispositif régulateur pour limiter les surcharges hydrauliques ; la charge hydraulique atteint 250 à 300 % de la capacité installée. La charge organique n'est que de 25 à 30% soit moins de 300 EH, des délestages ayant lieu sur le réseau d'assainissement.
- A l'automne, la présence d'eaux claires parasites est moindre de l'ordre de 1 m3/h, le débit arrivant en tête de station est de 100-110 m³/j soit 70% de la capacité nominale.

Les 2 bilans de 2015 et la visite d'octobre font état de bons résultats car réalisés par temps sec:

- Par temps sec, les rendements sont corrects sur de nombreux paramètres.
- Dès les premières averses, la surcharge hydraulique de la station provoque des départs de boues avec les effluents ; les concentrations en matières en suspension dans le rejet pouvant atteindre voire dépasser 100 mg/l, d'autant que la configuration du clarificateur de géométrie conique est un point faible de la filière de traitement.

La filière "boues " de la station est obsolète : constitué de lits de séchage peu performants, l'exploitant essaie de pallier cette insuffisance de stockage par l'installation d'un " géotube "d'égouttage installé dans une benne. Les boues y sont accumulées après floculation.¹

Le dysfonctionnement de la station de Bescat s'explique par des défauts sur le réseau de collecte (responsables d'entrée d'eaux parasites). Un ensemble de travaux a été programmés pour la période 2015-2018 et une partie a donc d'ores et déjà été réalisée (chemisage de canalisations).

La capacité de la station d'épuration permet de répondre aux besoins de développement de la commune, mais aussi de Bescat et Ste Colome (capacité 1000 équivalents-habitants pour un flux estimé à 600 équivalents-habitants).

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif concerne les habitations isolées de Sévignacq-Meyracq, dont le nombre est estimé à 85 en 2006. Ce chiffre n'a pas subi d'évolution significative depuis, en quasi-absence de développement de l'urbanisation en dehors du bourg.

En dehors des secteurs desservis, chaque habitation doit être équipée d'un dispositif d'assainissement non collectif et les missions du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) sont assurées par la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Le schéma directeur d'assainissement relève que les installations sont généralement anciennes et ne répondant pas aux critères actuels utilisés pour la mise en place d'un assainissement non collectif, avec en particulier l'absence fréquente de dispositif de traitement. Cependant, aucun dysfonctionnement majeur d'un dispositif d'assainissement non collectif entraînant un risque pour l'environnement ou pour la santé publique n'était à signaler en 2006.

Du fait de l'hétérogénéité des sols, plusieurs filières sont proposées dans le schéma directeur d'assainissement :

- des tranchées d'infiltration ou tertres d'infiltration (en cas de présence de nappe à faible profondeur) sur les sols épais et filtrants (sols sur moraines, alluvions et terrasses).
- des filières drainées avec rejet au milieu superficiel (sols sur argiles, marnes et flysch).

RESEAU PLUVIAL

Le village dispose d'un réseau pluvial enterré le long de la route de Ste Colome et de la route de Bescat et la RD934 et de la RD287 sont bordées par des fossés. Un bassin situé au nord de la place de l'Europe stocke les eaux, en particulier celle venant d'une source située à Laraillet.

A l'extérieur du bourg, les eaux sont canalisées vers les fossés ou s'écoulent naturellement vers les cours d'eau. Il n'existe pas de schéma de gestion des eaux pluviales et aucune donnée n'est disponible sur cette thématique.

_

¹ Source : Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour-Garonne

Zone d'assainissement collectif

LEGENDE

Figure 1 - Schéma Directeur d'Assainissement : carte de zonage (carte pleine page en fin du dossier d'annexes)

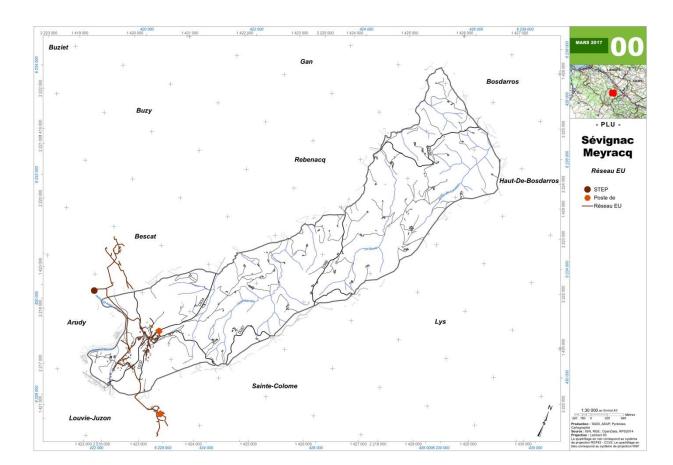


Figure 2 - Schéma du réseau d'eaux usées (carte pleine page en fin du dossier d'annexes)

EAU POTABLE

Le réseau d'alimentation en eau potable appartient au Syndicat d'Eau de la Vallée d'Ossau et il est exploité en affermage par la Lyonnaise des Eaux (contrat en cours jusqu'en 2023).

L'eau provient du captage du Caoü de l'Aygue situé à Louvie-Juzon et les eaux sont traitées par le poste de désinfection UV de Pédéhourat (Louvie-Juzon). Ce captage alimente Sévignacq-Meyracq, Bescat, les écarts de Louvie-Juzon, Lys, Rébénacq, Sainte-Colome et 13 abonnés sur la commune de Buzy au moyen de 1 station de surpression et 9 réservoirs d'une capacité de 25 à 200 m³.²

Le volume produit par le poste de Pédéhourat est de 288 506 m³ en 2015, et le rendement du réseau atteint 65.9%.

Compte tenu de la configuration de la commune, l'alimentation en eau potable est organisée en plusieurs réseaux alimentés à partir de différents réservoirs.

La longueur de canalisations d'eau potable (adduction, distribution) est estimée à plus de 36 km sur le territoire communal, sans prendre en compte les branchements individuels. Un linéaire important est constitué de canalisations de petit diamètre (plus de 9km en Ø25 ou 32 mm), essentiellement en dehors du village. (Figure 3)

Les possibilités de développement de la commune peuvent donc être limitées par le diamètre des canalisations du réseau de distribution.

² Source: RPQS 2015

Sévignac Meyracq Réservoirs Réseau

Figure 3 - Schéma du réseau d'eau potable (carte pleine page en fin du dossier d'annexes)

La qualité de l'eau est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Figure 4 - Synthèse de la qualité de l'eau (période mars 2016-mars 2017)³





³ Source : Suez /www.toutsurmoneau.fr

SECURITE INCENDIE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a élaboré en septembre 2016 son règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie auguel il conviendra de se référer en fonction de la nature du projet.

La commune dispose de 12 poteaux incendie, situés dans le village pour 10 d'entre eux, les deux autres étant situés au lieu-dit la Source route de Nay, et l'autre à proximité de l'hôtel-restaurant des Bains de Secours.

Liste des poteaux incendie⁴

| N° | ø | Marque | Statut | Conformité | Localisation |
|----|-----|-----------------|--------|-----------------------------|-----------------------------------|
| 1 | 100 | Bayard-Saphir | Public | Oui | VOIE DE RIOUCLAMOUS) |
| 2 | 100 | Bayard-Saphir | Public | Oui | RD232 (CHEMIN DE BESCAT A BRUGES) |
| 3 | 60 | Bayard-Emeraude | Public | Non (débit insuffisant) | CHEMIN RURAL DE L'EGLISE |
| 4 | 100 | Bayard-Emeraude | Public | Oui | RD232 (CHEMIN DE BESCAT A BRUGES) |
| 5 | 100 | Bayard-Emeraude | Public | Oui | RD232 (CHEMIN DE BESCAT A BRUGES) |
| 6 | 100 | Bayard-Saphir | Public | Oui | VOIE COMMUNALE DE PUJALET |
| 7 | 100 | Bayard-Saphir | Public | Oui | VOIE COMMUNALE DE PUJALET |
| 8 | 100 | Bayard-Saphir | Public | Oui | RD934 (ROUTE DE PAU EN ESPAGNE) |
| 9 | 100 | Bayard-Saphir | Privé | Non (débit insuffisant) | RD287 (CHEMIN D'ARUDY A NAY) |
| 10 | 100 | PAM | Public | Oui | CHEMIN RURAL DE LARAILLET |
| 11 | 100 | Bayard-Saphir | Public | Non (débit insuffisant) | VOIE DE HIGUERES |
| 12 | 100 | Bayard-Saphir | Public | Non (pression insuffisante) | VOIE DE HIGUERES |

D'une manière générale, la vérification des dispositifs de lutte contre l'incendie réalisée par SUEZ en 2015 montre que 4 poteaux incendie placés sur le réseau d'eau potable ne sont pas conforme en raison d'un débit insuffisant pour 3 d'entre eux, et en maison d'un manque de pression pour le dernier situé à l'extrémité haute du village de Sévignacq.

Ceci s'explique par les caractéristiques du réseau AEP qui n'est pas en mesure de répondre aux exigences de la défense incendie : diamètres de canalisation insuffisants (n°3 et n°9), dénivellation insuffisante par rapport au réservoir.

Par ailleurs, 3 réserves incendie privées d'une capacité de 120m³ existent ou sont en projet ; elles sont destinées à couvrir des risques particuliers liés aux activités artisanales ou agricoles et se situent à Pouey de Luc et Marère.

La couverture incendie est assurée de façon globalement satisfaisante dans le village, mais les écarts ne bénéficient pas dans la plupart des cas d'une couverture incendie répondant aux exigences aujourd'hui en vigueur pour les nouvelles constructions.

⁴ Source : Suez – Rapport de vérification des appareils de lutte contre l'incendie

GESTION DES DECHETS

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été approuvé le 12 mai 2009.

La collecte des déchets et leur traitement, relève de la compétence de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

La collecte des déchets ménagers et une collecte sélective sont assurées en porte à porte ou en regroupement chaque semaine pour les premiers, chaque quinzaine pour la seconde.

Une déchetterie est accessible à Louvie-Juzon pour les particuliers.

Les déchets ménagers sont repris au niveau d'un des 4 centres de transfert du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (SMTD), en charge du traitement des déchets de 290 000 habitants, sur 264 communes (regroupées en 9 collectivités adhérentes). Ils sont acheminés vers l'usine d'incinération des ordures ménagères située sur le site de CAP ECOLOGIA à Lescar. Les fumées sont traitées avant d'être rejetées dans l'atmosphère et les résidus des fumées sont envoyés en centre d'enfouissement de classe 1. L'usine d'incinération de Lescar produit de l'électricité vendue à EDF; en année normale, l'électricité produite atteint 30 000 MWh, ce qui correspond à la consommation électrique de 20 000 habitants.

Les emballages triés par les habitants sont acheminés au centre de tri de Sévignacq (Thèze) puis mis en balles et repris par des entreprises spécialisées dans le recyclage des déchets.

Le site de l'ISDND de Précilhon est destiné à l'enfouissement de différents types de déchets:

- les encombrants ménagers : rebus de tri provenant du réseau des déchetteries et ne pouvant être valorisés ou recyclés en raison de leur taille ou de leur nature ;
- les refus de tri : fraction non valorisable des déchets recyclables issus des chaînes de tri du centre de Sévignacq c'est à dire des matériaux trop dégradés pour être recyclés ou des erreurs de tri des habitants
- les déchets banals non valorisables, industriels communaux ou commerciaux.

Le SMTD a élaboré son Programme local de prévention des déchets en 2010

Le département élabore également un plan de prévention et de gestion des déchets du BTP.

